

Nom et adresse propriétaire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXX XXX

AVIS IMPORTANT - VIDANGES 2025

Emplacement

Vidange de l'installation septique

Date dernière vidange:

Date échéance:

La *Ville de Saint-Raymond* vous avise que la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)* procédera à la vidange de votre installation sanitaire (fosse septique, fosse de rétention ou puisard) **entre le 1^{er} septembre et le 12 septembre 2025**.

Le jour exact de la vidange n'étant pas connu à l'avance, les propriétaires ou occupants ne sont pas tenus d'être sur place. Le camionneur laissera un avis (accroche-porte) indiquant la date de sa visite et précisant si la vidange a été effectuée ou pas. Pour des raisons techniques (bris de camion, retard dans l'horaire, etc.), la vidange pourrait ne pas être effectuée dans la période prévue et reportée dans les semaines suivantes.

IL EST ESSENTIEL DE SUIVRE TOUTES LES CONSIGNES APPLICABLES À VOTRE SITUATION POUR ASSURER LA VIDANGE (consulter le dépliant)

Auparavant, l'entrepreneur pouvait effectuer la vidange même si le pourtour des couvercles n'était pas suffisamment dégagé, mais si tel est le cas ou que la fosse n'est pas accessible, **la vidange ne sera pas effectuée et des frais seront facturés**. Voir le détail des frais exigibles en cas de manquement.

LA VIDANGE SERA EFFECTUÉE



LA VIDANGE NE SERA PAS EFFECTUÉE



SYSTÈME BIONEST : Tout citoyen possédant un système de type « Bionest » doit arrêter la pompe à chaque matin de la période prévue susmentionnée.

VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES : Le propriétaire d'un bâtiment desservi par une installation nécessitant des vidanges additionnelles à celle prévue au calendrier doit en faire la demande auprès de la Ville ou de la Régie. Les frais de vidange supplémentaire seront facturés aux propriétaires. Certaines demandes peuvent nécessiter l'autorisation au préalable de la Ville. Dans le cas d'une 2^e visite suite à l'impossibilité par le chauffeur de procéder, la Ville vous contactera pour planifier le tout.

LISTE DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUVANT S'APPLIQUER :

Volume de boues excédant 5,4 m ³ (1 200 gallons) :	35,00 \$ par m ³ add. (au prorata)
Traitement des eaux usées à l'usine :	68,00 \$ par vidange
Écart chargé entre une vidange complète et une vidange sélective :	13,00 \$
2e visite pour couvercles non dégagés adéquatement :	70,00 \$ / visite
2e visite pour installation inaccessible (clôture, patio, etc.) :	70,00 \$ / visite
2e visite pour adresse introuvable :	70,00 \$ / visite
Demande de changement ou déplacement dans l'horaire :	70,00 \$ / visite
Vidange la fin de semaine, un jour férié ou en urgence :	70,00 \$ / visite
Vidange supplémentaire :	70,00 \$ / visite
2e visite distincte pour la même adresse :	42,00 \$
Déplacement suppl. pour un volume excédant 13 m ³ (3 000 gallons) :	65,00 \$
Dé vissage des couvercles par le chauffeur :	15,00 \$ / 1 couvercle 20,00 \$ / 2 couvercles

GUIDE PRATIQUE : La *Régie régionale* a réalisé un guide pratique pour aider les citoyens à bien prendre soin de leur installation septique. Consultez-le en tout temps sur le site www.laregieverte.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Guylaine Moisan au 418-337-2202, poste 127, ou avec la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf* au 1-866-760-2714, poste 204.

Merci !